



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 10912

## Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur le nombre de personnes, fonctionnaires et contractuels, qui ont bénéficié en 2011 de plans de formation professionnelle continue, tant au sein de son ministère que des administrations et services en dépendant.

## Texte de la réponse

En 2011, le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a mis en place une nouvelle organisation de son dispositif de formation continue afin de permettre : - un renouvellement de l'offre de formations « métiers », - un positionnement consolidé de l'offre de formation dans le contexte de la gestion interministérielle des formations « transverses », - une implication accrue des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) dans le dispositif au travers de l'élaboration du document régional de formation (DRF) et le développement des parcours de professionnalisation des agents, - une consolidation du dialogue social avec la mise en place d'un second comité technique formation continue par an, ainsi que la mise en place des commissions régionales d'information et de concertation, - une meilleure accessibilité à l'offre de formation continue pour les agents au travers, notamment, d'un développement de la communication. Pour l'année 2011, le nombre total de jours de formation s'est élevé à 61 685 (24 % en national, 45 % en régional, 31 % en local), soit une moyenne de 3,8 jours par agent formé. 16 107 agents ont été formés, soit 40 184 stagiaires (un agent ayant suivi plusieurs formations est enregistré plusieurs fois). Au total près de la moitié des agents du ministère a donc suivi une formation. Concernant les domaines couverts par la formation continue, les données les plus significatives sont les suivantes (% en jours de stage) : formation, enseignement, communauté éducative (36%) ; techniques professionnelles (14%) ; domaines spécifiques (16%). Par ailleurs, le ministère a fixé comme priorité le développement des parcours de professionnalisation. Le parcours de professionnalisation est proposé aux agents effectuant une mobilité professionnelle avec un changement significatif de compétences et permet d'acquérir des compétences nécessaires à l'exercice de leur nouvelles missions. Fin 2011, 67 parcours ont été initiés sur une durée moyenne de 6 mois. Le budget 2011, hors masse salariale, consacré à la formation continue, s'est élevé à 5,5 millions d'euros, tous secteurs confondus. En 2011, il faut aussi noter la prise en charge progressive de la formation des agents des directions départementales interministérielles par le BOP 333 (frais de déplacements puis d'ingénierie de formations transverses).

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Lazaro](#)

**Circonscription :** Nord (6<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10912

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 novembre 2012](#), page 6563

**Réponse publiée au JO le :** [15 janvier 2013](#), page 390